



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande exprimée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25) par laquelle le Conseil me priait de le tenir régulièrement informé des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et de la situation dans ce pays. Dans le prolongement de mon précédent rapport (S/2012/374) en date du 29 mai 2012, ce rapport fait le point sur les changements survenus dans le pays dans les domaines politique, socioéconomique et humanitaire ainsi que sur les plans de la sécurité, des droits de l'homme, de la protection de l'enfance et de l'égalité des sexes et rend compte des activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA).

II. Situation politique

2. Depuis mon dernier rapport, le contexte politique a sensiblement évolué. Les acteurs nationaux ont renoué le dialogue, s'accordant sur la création d'une instance chargée de l'organisation des élections. Par ailleurs, la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP), un groupe rebelle national, a finalement adhéré à l'Accord de paix global de Libreville de 2008.

3. Après la tenue, en novembre 2011 et janvier 2012, de deux ateliers nationaux consacrés à l'examen du Code électoral, le Président de la République centrafricaine, François Bozizé, a chargé le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation de poursuivre les discussions avec les partis politiques de la majorité présidentielle et de l'opposition et les organisations de la société civile concernées. Un troisième atelier a ainsi été organisé du 10 au 13 septembre, avec l'aide de spécialistes nationaux et internationaux des élections mandatés par l'Union africaine, l'Organisation internationale de la Francophonie et la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Les participants sont convenus de créer une instance indépendante et permanente chargée de l'organisation des élections,



l'Autorité nationale des élections, composée de sept membres. Grâce au rôle actif qu'ils ont joué dans les négociations, mon Représentant spécial, l'Envoyé spécial de l'Organisation internationale de la Francophonie, ancien Président du Burundi, Pierre Buyoya, le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine, les Ambassadeurs de France et des États-Unis d'Amérique et le représentant de la délégation de l'Union européenne ont grandement contribué à apaiser les tensions et à faire sortir les discussions de l'impasse.

4. Le climat politique positif ainsi créé s'est prolongé durant un quatrième atelier, tenu du 24 au 27 septembre. Avec l'appui du BINUCA et la participation de spécialistes des élections dépêchés à Bangui par l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Union africaine et l'ONU, les représentants de la République centrafricaine ont approuvé une version révisée du Code électoral, qui était en cours d'examen à l'Assemblée nationale au moment de l'établissement du présent rapport.

5. Durant la période considérée, le Président Bozizé a remplacé deux ministres accusés d'avoir ourdi un coup d'État, dont son neveu, le Ministre d'État chargé des finances et du budget, et le Ministre de la justice et de la moralisation, démis de leurs fonctions respectivement le 1^{er} juin et le 16 juillet. Le Ministre des finances, considéré comme l'un des personnages les plus importants du régime, était pressenti pour succéder au Président. Les deux ministres destitués ont quitté le pays et les accusations portées à leur encontre n'ont pas donné lieu à une enquête.

6. Le 25 août, après un an de négociations avec le Gouvernement, la CPJP, comme indiqué plus haut, a finalement adhéré à l'Accord de paix global de Libreville de 2008. La Convention étant le dernier groupe armé national à se rallier à l'Accord, son adhésion a marqué un tournant dans la situation politique et de sécurité en République centrafricaine, ouvrant de surcroît la voie au lancement de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord-est du pays.

7. Le 19 septembre, l'Assemblée nationale a adopté une stratégie de lutte contre la corruption, prévoyant notamment la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption, la création d'une autorité nationale chargée de combattre la corruption et composée de représentants du Gouvernement, du secteur privé et de la société civile, l'harmonisation de la législation nationale avec les normes internationales, la formation et le renforcement des capacités des fonctionnaires et l'établissement de codes de conduite.

8. Du 29 au 31 octobre, la Commission mixte République centrafricaine/Tchad a tenu sa treizième session à N'Djamena. Les membres de la Commission ont discuté de l'insécurité pendant la période de la transhumance, de questions fiscales et du rapatriement de 70 000 réfugiés centrafricains du Tchad. Les deux pays ont par la suite signé 10 accords, notamment sur les douanes et la migration du bétail. Le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation a par ailleurs annoncé à la presse qu'il avait été convenu de rapatrier les forces spéciales tchadiennes qui avaient été déployées à Bangui en 2003 pour renforcer la Garde présidentielle.

9. Pendant la période considérée, le fondateur et ancien Président de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement, Michel Djotodia, est rentré en République centrafricaine après six ans d'exil et a repris la direction du parti. Il a réaffirmé sa volonté de respecter l'Accord de paix global de Libreville de 2008 et de

voir aboutir le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Le 10 décembre toutefois, des éléments associés à l'Union ont attaqué les villes de Ndélé, Sam Ouandja et Ouadda, dans le nord-est du pays, commettant des violations graves des dispositions de l'Accord. À la demande du Gouvernement centrafricain, des éléments de l'Armée nationale tchadienne sont entrés en République centrafricaine dans la préfecture d'Ouham le 17 décembre pour appuyer la contre-offensive menée par les Forces armées centrafricaines (FACA).

III. Appui aux efforts nationaux de médiation

10. Le Conseil national de la médiation a joué un rôle de premier plan dans la signature, le 8 septembre, d'un accord sur le rapatriement volontaire du chef des rebelles tchadiens du Front populaire pour le redressement, Baba Laddé, et des autres membres de son groupe. Baba Laddé ayant tenu à négocier les termes de son retour avec les autorités tchadiennes, le Médiateur de la République a conduit une délégation centrafricaine, comprenant l'intéressé lui-même, à des négociations de trois jours tenues à N'Djamena. Les parties sont convenues que les combattants du Front populaire qui se trouvaient toujours sur le territoire centrafricain rentreraient au Tchad dans un délai d'un mois. Le BINUCA et la Mission de consolidation de la paix de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (MICOPAX) ont fourni au Gouvernement, à sa demande, un appui logistique et technique aux fins du rapatriement du chef du Front populaire.

11. En octobre, sur instruction du Président, le Conseil national de la médiation a coordonné la mise en œuvre d'un plan gouvernemental visant à rapatrier les combattants du Front populaire et les personnes à leur charge de la République centrafricaine. Dans ce contexte, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont répondu aux besoins humanitaires des familles des combattants. Le Gouvernement tchadien aurait annoncé l'adoption d'un ensemble de mesures d'incitation à l'intention des derniers éléments tchadiens du Front populaire. Aux dernières nouvelles toutefois, un grand nombre d'anciens rebelles du Front seraient retournés en République centrafricaine.

12. Afin d'empêcher les conflits de dégénérer en violences, le Conseil national de la médiation a proposé de créer, dans la plupart des 16 préfectures du pays, des conseils locaux de médiation chargés d'arbitrer les litiges politiques, économiques et sociaux. Le BINUCA contribuera au financement des cellules de médiation au moyen de fonds extrabudgétaires. À ce jour, quatre conseils de médiation locaux ont été créés, à Birao (préfecture de Vakaga), Bria (préfecture de Haute-Kotto), Kaga Bandoro (préfecture de Nana-Gribizi) et Ndélé (préfecture de Bamingui-Bangoran). Il est prévu d'en créer quatre autres à Bouar (préfecture de Nana-Mambéré), Markounda (préfecture d'Ouham), Obo (préfecture de Haut-Mbomou) et Zako (préfecture d'Ouaka).

IV. Conditions de sécurité

13. Pendant la période à l'examen, les conditions de sécurité ont continué de s'améliorer dans la plus grande partie du pays, ce qui a permis aux organismes des Nations Unies de reprendre leurs activités dans la préfecture de Vakaga. Cela étant, les problèmes de sécurité restent graves dans le nord, par où il semble que des groupes armés transitent en toute liberté, et dans la préfecture de Haut-Mbomou, où l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a continué de sévir. Les attaques récemment lancées dans le nord-est par l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement ont exacerbé l'insécurité dans la région.

14. Le 2 août, une manifestation pacifique de jeunes mécontents opposés à la procédure de recrutement dans l'armée a rapidement tourné à la violence dans certains quartiers de Bangui. La prison de N'Garaba a été attaquée et plus de 500 détenus se sont évadés. Les manifestants ont également saccagé le bureau du maire et détruit une statue du Président. Ils protestaient contre le fait que leur recrutement avait été subordonné au paiement d'une somme de 5 000 francs CFA (environ 10 dollars), ce qui représente un somme considérable en République centrafricaine.

15. La précarité des conditions de sécurité dans l'ouest et le nord-ouest du pays est restée préoccupante. Les organismes des Nations Unies sur place ont signalé la présence de nouveaux groupes armés qui seraient liés au Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) et auraient essayé de recruter des combattants démobilisés. Le lancement du programme de réinsertion financé par le Fonds pour la consolidation de la paix a heureusement changé la dynamique sociale dans ces régions, dissuadant les populations locales de s'enrôler.

16. Dans la préfecture d'Ombella Mpoko, autrefois considérée comme la plus sûre du pays, sévit à présent un groupe armé opérant près de la capitale. Le 15 septembre, un groupe dissident de la CPJP, la CPJP fondamentale, composé d'anciens membres des forces armées et de la Garde présidentielle, a lancé des attaques dans les villes de Damara (à quelque 90 kilomètres au nord de Bangui), Sibut (à 160 kilomètres au nord de Bangui) et Dékoa (à 230 kilomètres au nord de Bangui). Ce groupe, qui serait fort d'une centaine de membres, s'en est pris à la gendarmerie et aux bases des forces armées, où il s'est emparé d'armes, et a également attaqué l'hôpital, une station service et une banque commerciale.

17. En juillet et novembre, des affrontements ont opposé les FACA et les troupes tchadiennes de la force régionale tripartite République centrafricaine/Tchad/Soudan stationnée dans la préfecture de Vakaga, en République centrafricaine. Ces affrontements ont fait cinq morts et cinq blessés. En juillet, à Bangui, des éléments tchadiens de la MICOPAX ont tué par balle deux policiers centrafricains en guise de représailles pour l'assassinat d'un membre tchadien de la force régionale.

V. Armée de résistance du Seigneur

18. On a signalé à plusieurs reprises une présence accrue de la LRA dans le sud-est de la République centrafricaine. Les combattants viendraient de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud. À ce jour, en 2012, la LRA aurait commis 48 attaques, faisant 24 morts et enlevant 85 personnes, dont certaines ont été détenues pour une courte durée, le temps de transporter des biens pillés. On

compte 21 000 déplacés et 2 400 réfugiés du fait des activités de la LRA en République centrafricaine.

19. En septembre, le Gouvernement a mis 300 hommes à la disposition de la Force régionale d'intervention créée par l'Union africaine pour lutter contre la menace que représente la LRA. Ces troupes sont basées à Obo, dans la préfecture centrafricaine de Haut-Mbomou, où sont également stationnés les Forces de défense populaires de l'Ouganda et des conseillers militaires des États-Unis d'Amérique. Le Gouvernement prévoit de renforcer sa participation à la Force en y affectant 300 hommes supplémentaires.

20. Pendant la période à l'examen, le BINUCA et les partenaires internationaux ont aidé les autorités centrafricaines à élaborer une stratégie nationale de lutte contre la LRA. Toutefois, en dépit de ces efforts internationaux, plusieurs problèmes graves subsistent, principalement en ce qui concerne le financement de la nouvelle force et le comblement des vides sécuritaires dans le sud-est de la République centrafricaine et le nord-est de la République démocratique du Congo, qui facilitent les activités de la LRA.

21. En collaboration avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux, le BINUCA a renforcé ses activités de surveillance. À la fin de mai 2012, il avait déployé deux consultants à Obo, et il a développé ses capacités de coordination en ce qui concerne la lutte contre la LRA. La Banque mondiale a financé l'affectation d'un consultant supplémentaire à Bangui. La coordination entre le BINUCA, le Gouvernement centrafricain, l'Union africaine, la Banque mondiale et le groupe de travail international sur la LRA a été considérablement renforcée.

VI. Désarmement, démobilisation et réintégration

22. Le 30 juin, le Comité de pilotage du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration a officiellement approuvé la stratégie de réinsertion proposée pour la région du nord-ouest. Financée au moyen de la composante interventions d'urgence du Fonds pour la consolidation de la paix, cette stratégie est mise en œuvre par la Coordination nationale de réintégration du Ministère du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du BINUCA. Elle vise à consolider la paix et la stabilité dans les régions où des anciens combattants se sont installés et à renforcer la cohésion sociale au sein des populations d'accueil. Parallèlement, le programme de réintégration des anciens combattants dans le nord-ouest du pays est en cours d'exécution. Au total, 4 796 anciens membres de l'Armée populaire pour la restauration de la République et la démocratie (APRD) ont été inscrits à des activités de réinsertion dans des domaines comme l'agriculture, l'artisanat et la création de petites entreprises et ont reçu une indemnité de subsistance initiale de 40 dollars. L'exécution du programme, mis en œuvre dans 140 villes et villages, est facilitée par les commissions locales pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi que par des volontaires qui s'occupent de la communication avec les populations locales.

23. En juin, la Coordination nationale de réintégration, le PAM et le BINUCA ont signé un mémorandum d'accord sur la fourniture de denrées alimentaires qui prévoit l'apport d'une aide à 4 805 ex-combattants et leur famille. Le PAM cherche des

ressources supplémentaires afin de pouvoir continuer à fournir une assistance au-delà du 31 décembre 2012.

24. Le Gouvernement a intégré 45 ex-combattants de l'ancienne APRD dans les forces armées centrafricaines malgré l'absence de stratégie claire pour la réforme du secteur de la sécurité. Les observateurs internationaux ont soulevé ce problème à l'occasion des négociations qui se sont tenues en août entre le Gouvernement et la CPJP, ce qui a abouti à l'adoption d'une recommandation tendant à la création d'une commission conjointe chargée d'élaborer une stratégie d'intégration des ex-combattants dans les forces de défense et de sécurité.

25. Dans le nord-est, les activités de désarmement et de démobilisation devraient démarrer à la fin de la saison des pluies. Elles concerneront principalement le Mouvement de libération centrafricain pour la justice (MLCJ), l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) et la CPJP. En septembre, le Gouvernement a commencé à en examiner la planification avec le BINUCA, le PNUD, l'Union africaine et l'Union européenne. Le ministère compétent a établi un plan d'après lequel ces activités devraient être menées à bien à la fin de mars 2013 au plus tard.

26. À la suite de la réunion des Amis de la République centrafricaine qui s'est tenue à New York le 5 avril 2012, le Gouvernement luxembourgeois et le Gouvernement australien ont versé des contributions de 100 000 euros (124 378 dollars) et 200 000 dollars, respectivement, aux fins des activités de désarmement, démobilisation et réintégration. En juillet 2012, les participants au sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale se sont engagés à financer ces activités à hauteur de 5 milliards de francs CFA (9,87 millions de dollars). Le 13 novembre, l'Union européenne a mis environ 2,75 millions d'euros (3,5 millions de dollars) à la disposition du PNUD aux fins de la démobilisation dans le nord-est. Elle a en outre annoncé des contributions supplémentaires de 3 millions d'euros (3,9 millions de dollars) à ce titre.

VII. Réforme du secteur de la sécurité

27. Pendant la période à l'examen, certains progrès ont été accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité. Toutefois, l'élan positif qui a suivi l'adoption du plan révisé pour la réforme des institutions chargées de la sécurité approuvé par le Comité sectoriel au mois de février a été freiné par le manque de capacités du Secrétariat technique permanent du Ministère de la défense et le peu d'enthousiasme dont a fait preuve le Gouvernement. Sur les six stratégies sous-sectorielles énoncées dans le plan, le Gouvernement a uniquement mené à bien celle concernant la gendarmerie et les forces armées nationales, bénéficiant pour ce faire d'un appui technique de la part du BINUCA, du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et du Gouvernement français.

28. La stratégie de contrôle démocratique du secteur de la sécurité, que le Gouvernement a achevé d'établir en janvier 2011 avec l'appui du BINUCA, doit encore être actualisée et dûment financée. De surcroît, les stratégies sous-sectorielles concernant la décentralisation, la protection de l'environnement, la justice, les finances publiques et les douanes n'ont toujours pas été établies. Aucun

progrès n'a donc été accompli dans l'élaboration d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité.

29. Le BINUCA a continué de fournir une assistance technique aux autorités nationales en vue de l'élaboration du statut de la police municipale et de la sensibilisation du public à ses rôle et responsabilités, de contribuer à l'organisation de formations sur la violence sexuelle et sexiste et la surveillance policière de proximité et d'assurer le fonctionnement du centre informatique de l'École nationale de police, que le BINUCA avait équipé d'ordinateurs.

VIII. Situation socioéconomique

30. En juin, le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé l'octroi à la République centrafricaine d'une nouvelle facilité élargie de crédit d'un montant de 63,2 millions de dollars. De son côté, le Gouvernement s'est engagé à renforcer la mobilisation des ressources nationales et à améliorer la gestion des finances publiques, la gouvernance, la transparence et la discipline fiscale. Ces mesures créeront la marge de manœuvre nécessaire à la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté prévues dans le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui couvre la période 2011-2015. Compte tenu du très faible ratio recettes intérieures/produit intérieur brut du pays, le succès de ces politiques dépendra en grande partie des contributions des donateurs. Le manque de capacités institutionnelles, la fragilité de la situation sociale et politique, la hausse des prix du pétrole et la crise économique en Europe, qui est le principal partenaire commercial de la République centrafricaine et sa première source d'aide et d'investissements, risquent de surcroît de limiter les perspectives de relèvement et de croissance équitables.

31. Grâce à l'augmentation de la production agricole et des exportations de bois et de diamants, le taux de croissance économique du pays devrait atteindre 4,1 % en 2013. Si les perspectives à court terme semblent positives, la République centrafricaine est néanmoins un État fragile qui continue de faire face à des difficultés considérables au regard de la gouvernance économique, du développement des infrastructures et de la réduction de la pauvreté. Au début de l'année, le Gouvernement a appliqué la recommandation du FMI, qui lui avait conseillé d'ajuster les prix intérieurs des produits pétroliers tous les mois de manière à répercuter les augmentations des prix sur le marché international et donc à préserver les ressources budgétaires nationales. L'impact négatif de cette mesure sur le prix des produits de base, notamment les denrées alimentaires, a fait naître des tensions sociales. Le taux d'inflation devrait augmenter pour atteindre 6,8 % d'ici à la fin de l'année.

32. Une enquête récente sur les niveaux de pauvreté a montré que 62 % des foyers vivaient sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1,5 dollar par jour, les zones rurales étant les plus touchées. Le taux de chômage a atteint 20,3 %.

33. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement n'a guère progressé. Quelque 30 % des familles vivent dans l'insécurité alimentaire. Le taux de mortalité infantile est estimé à 116 ‰ et la malnutrition est à l'origine de plus de 50 % des décès chez les enfants de moins de 5 ans. Le paludisme, qui touche 22 % de la population, est l'une des trois premières causes de morbidité et de mortalité parmi les femmes et les enfants.

34. Le taux de prévalence du VIH chez les 15-49 ans est estimé à 4,9 % (7,9 % en zones urbaines et 2,9 % en zones rurales). La prévalence du virus est la plus élevée chez les personnes ayant un revenu et un niveau d'éducation élevés. L'équipe de pays des Nations Unies a apporté une aide financière à la Commission nationale de lutte contre le VIH/sida et a renforcé ses capacités en vue de la mise en place d'un cadre national stratégique pour 2012-2016.

IX. Situation humanitaire

35. La République centrafricaine fait face à l'une des urgences humanitaires oubliées dont on parle le moins. Pour remédier aux graves répercussions de cette crise chronique, une stratégie à trois volets (mesures visant à sauver les vies humaines, relèvement rapide et développement) est mise en œuvre. Du fait de l'extrême vulnérabilité structurelle du pays, les populations sont constamment exposées à la moindre perturbation, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles, de problèmes économiques ou de conflits. Néanmoins, l'amélioration des conditions de sécurité a entraîné une réduction du nombre de déplacés et une augmentation du nombre de rapatriés. L'aide humanitaire a continué d'être fournie à 65 533 déplacés (dont 26 800 déplacés en 2012) et 49 939 personnes qui étaient déplacées en République centrafricaine ou dans les pays voisins sont retournées chez elles. En outre, une aide est fournie à 17 623 réfugiés du Soudan et de la République démocratique du Congo. Dans le même temps, on assiste à une recrudescence des conflits liés à l'exploitation des ressources à cause de la transhumance dans les régions du centre-nord (triangle de Kabo-Batangafu-Kaga-Bandoro) et de l'ouest. Le mouvement saisonnier des éleveurs de bétail à la recherche de pâturages entraîne souvent des conflits liés à l'exploitation des ressources avec les agriculteurs locaux, les conséquences étant la destruction d'habitations et le déplacement de populations. On estime que 10 000 personnes ont été déplacées par ce genre de conflit.

36. Il ressort d'une évaluation réalisée par des organisations non gouvernementales dans le nord-est du pays que plus de 45 000 personnes font face à une grave crise alimentaire et ont besoin d'une aide immédiate. Le taux général de malnutrition aiguë a atteint 21 % tandis que le taux de malnutrition aiguë grave s'établit à 7 %, soit trois fois plus que le seuil d'urgence. Les partenaires humanitaires ont fourni une aide immédiate en matière de santé et de nutrition, notamment en assurant la vaccination des enfants malnutris et en leur fournissant des aliments thérapeutiques. Des semences et des articles non alimentaires ont été distribués aux populations touchées. Celles-ci ayant complètement perdu leurs moyens de subsistance, les organismes humanitaires ont dû parachuter des vivres dans les villes de Gordil, Mélé, Ndiffa, Sikikédé Manou, Boromata et Tiringoulou, dans la préfecture de Vakaga, du 21 août au 17 septembre. Cette opération, financée par le guichet d'intervention rapide du Fonds central pour les interventions d'urgence, a permis de fournir plus de 329 tonnes d'aide alimentaire à plus de 11 319 personnes (2 148 ménages) qui en avaient besoin.

37. Le montant total des ressources au titre de la procédure d'appel global pour la République centrafricaine pour 2012 est tombé de 134 millions de dollars à 124 millions de dollars. Ces ressources devraient permettre de fournir une aide humanitaire à 1,9 million de personnes, soit près de la moitié de la population du pays. Au 22 novembre 2012, la procédure d'appel global avait mobilisé 76 millions de dollars, soit 61 %. Les déficits de financement ont sérieusement entravé l'aptitude des organisations humanitaires à apporter l'aide nécessaire. Parallèlement,

l'insécurité et le manque d'infrastructures ont gravement entravé l'accès aux personnes nécessitant une aide humanitaire. La circulation routière en République centrafricaine demeure un problème constant en raison du mauvais état et de la détérioration de l'infrastructure routière, le pays ne disposant que de 700 kilomètres de routes bitumées. Les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies constituent le seul moyen de transport des travailleurs humanitaires. Par ailleurs, l'insécurité dans le pays est aggravée par la prolifération des groupes armés et par la criminalité et le banditisme généralisés, en particulier dans l'est du pays, où des incidents violents ont débouché sur le pillage et le vol de matériel appartenant à des organisations humanitaires. Ces attaques directes visant des acteurs humanitaires ont empêché l'exécution de projets en raison des restrictions aux mouvements et de la suspension temporaire des activités. En outre, les attaques persistantes de la LRA dans le sud-est continuent de limiter l'accès à cette région et de susciter davantage la peur au sein de la population locale.

X. Activités opérationnelles à l'appui du relèvement et du développement

38. Depuis le début de la mise en œuvre du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (2011-2015) vers fin 2011, le PNUD, en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres partenaires, ne cesse d'apporter un appui au Gouvernement en vue de la révision de son plan d'action prioritaire et l'a aidé à élaborer un document de sensibilisation en prélude à une éventuelle réunion des donateurs. En outre, le PNUD a contribué à l'élaboration de la politique de croissance accélérée favorable aux pauvres en mettant en place des groupes de dialogue entre les secteurs public et privé dans les domaines de l'agriculture, des mines et de l'exploitation forestière. Le PNUD a également participé à l'élaboration du cadre d'accélération de la sécurité alimentaire au titre des objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui a permis à la République centrafricaine d'être le premier pays sortant d'un conflit à avoir mis au point ce dispositif parmi les pays africains sélectionnés pour le lancement en 2011-2012.

39. Avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Gouvernement a élaboré un programme national d'investissement pour l'agriculture et la sécurité alimentaire dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union africaine. Il s'agit d'un plan à l'échelle du secteur visant à coordonner et à harmoniser les ressources nécessaires pour accélérer la mise en œuvre d'initiatives existantes et nouvelles en vue de réaliser les priorités nationales et sectorielles de développement. Dans l'intervalle, l'équipe de pays des Nations Unies a continué d'apporter un appui aux secteurs de la production alimentaire et de l'horticulture à l'intention des groupes vulnérables. Cette aide a permis d'améliorer les moyens de subsistance de 6 200 familles grâce à la culture de légumes et de vivriers essentiels, d'offrir un meilleur accès aux marchés et de mieux surveiller la sécurité alimentaire grâce à une amélioration du cadre intégré de classification pour la sécurité alimentaire dans le pays.

40. L'équipe de pays des Nations Unies a en outre contribué aux efforts de relèvement rapide de la République centrafricaine en élaborant une stratégie de développement des capacités dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'accès des populations vulnérables aux services de microfinancement, de la lutte contre le VIH/sida, de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique. S'agissant de l'accès des populations vulnérables aux services de microfinancement, l'équipe a contribué à dispenser au personnel des institutions de microfinancement une formation sur la réglementation financière nationale et la protection des bénéficiaires. Par ailleurs, le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ont fourni du matériel à cinq organismes nationaux de financement à Bangassou, Kouï, Ndim, Ngaoudaye et Paoua.

41. S'agissant de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique, l'équipe de pays des Nations Unies a axé ses interventions sur la gestion durable des ressources naturelles et la participation des collectivités comme base de la protection des aires naturelles menacées, l'adaptation de l'agriculture et de la sécurité alimentaire au changement climatique, la préservation des sols ainsi que l'électrification des zones rurales et l'exploitation des sources d'énergie renouvelables.

XI. Droits de l'homme et état de droit

42. Les cas signalés de traitement inhumain et dégradant, d'arrestations et de détentions au secret illégales et de disparitions forcées demeurent une source de grave préoccupation. Des familles des détenus ont ainsi fait état de l'incapacité du système judiciaire à garantir une procédure régulière et à remédier aux violations commises par les autorités. Des cas de torture, en particulier au centre de détention militaire de Bossembele, ont été portés à l'attention du BINUCA. Ma Représentante spéciale a continué de soulever la question des droits de l'homme et de l'état de droit auprès des autorités centrafricaines.

43. Le BINUCA a reçu plusieurs informations faisant état de violations fréquentes, notamment de violence sexuelle, de harcèlements et de mesures d'extorsion de la population dans les zones contrôlées ou tenues par des groupes armés et d'autres éléments armés non identifiés opérant dans le pays.

44. Du 5 au 12 septembre, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura, s'est rendue en République centrafricaine pour une mission d'enquête. Elle y a rencontré des victimes de violences sexuelles ainsi que des représentants de la société civile, du Gouvernement, d'organisations non gouvernementales, d'associations de défense des femmes, de groupes politico-militaires et du corps diplomatique. Lors de cette visite, l'Organisation des Nations Unies a signé deux communiqués avec le Gouvernement : le premier, avec le Ministère des affaires sociales, de la solidarité nationale et de la promotion du genre, sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation et le Gouvernement; le second, avec le Ministère du désarmement, de la démobilisation et de l'intégration, sur les priorités dans le domaine de la prévention des violences sexuelles et autres formes de violences sexistes.

45. L'administration pénitentiaire a connu deux sérieux revers comme suite aux pillages de la prison de N'Garagba, le 2 août, et de la prison de Sibut, le 15 septembre. Pendant ces incidents, des détenus se sont échappés et sont toujours

en fuite en partie faute d'un registre des prisonniers. Pour aider le Gouvernement à gérer les détenus, le BINUCA a établi 2 500 formulaires d'identification et d'enregistrement des détenus.

46. Le nouveau Ministre de la justice a engagé les discussions sur les réformes cruciales concernant l'administration de la justice, à savoir l'application des décrets portant sur l'organisation judiciaire et le statut des magistrats ainsi que le projet de loi sur l'accès à la justice. Le BINUCA a continué d'aider le Ministère de la justice et de la moralisation à renforcer les capacités de l'appareil judiciaire en lui fournissant des avis techniques pendant l'élaboration du plan de travail annuel du Ministère et en prêtant son concours dans des domaines comme l'assistance juridique et l'accès à la justice. Le BINUCA a poursuivi sa collaboration étroite avec les acteurs internationaux, notamment avec l'Union européenne en ce qui concerne la réforme du secteur de la justice ainsi que la création et le lancement de son projet de remise en état des secteurs de la justice et de la police d'un coût de 10 millions d'euros.

47. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a mis en place un comité chargé de supprimer la peine de mort du Code pénal. Le Gouvernement a reçu l'appui de partenaires internationaux, notamment du PNUD, pour élaborer une stratégie visant à renforcer l'état de droit et à sensibiliser la population aux droits de l'homme en diffusant les textes de lois et les règlements fondamentaux tels que le Code du travail, le recueil de jurisprudence de la Cour d'appel, le guide de la pratique juridique et le Code de la famille.

48. Par ailleurs, le PNUD a financé la construction et la remise en état des bâtiments de plusieurs institutions de justice et de sécurité, notamment la construction d'un bâtiment de la Haute Cour à Paoua, dans la préfecture d'Ouham-Pendé, et la remise en état de la salle d'audience de la Cour suprême et de la Cour d'appel à Bangui et du tribunal de première instance à Bimbo, dans la préfecture d'Ombella-Mpoko. Afin d'améliorer le fonctionnement et la coordination des services de sécurité dans les zones reculées du pays, le PNUD a construit des postes de police à Bozoum, dans la préfecture d'Ouham-Pendé, et à Bossangoa, dans la préfecture d'Ouham. En outre, le PNUD a fait don d'équipements et de matériel aux tribunaux, aux prisons et aux commissariats de police.

XII. Protection des enfants

49. L'UNICEF et le BINUCA ont poursuivi leur collaboration sur la question de la protection des enfants dans le pays. Le processus de libération et de réintégration des enfants associés à des forces et groupes armés s'est poursuivi comme prévu, malgré d'importants problèmes d'ordre logistique et sécuritaire. Depuis le début de 2012, au total 157 enfants ont été envoyés dans des centres de transit et d'orientation ou dans des familles d'accueil à titre temporaire. Parmi ceux-ci, le Ministère des affaires sociales, de la solidarité nationale et de la promotion de l'égalité des sexes a vérifié la démobilisation de 32 enfants tandis que 125 ont été relâchés par des groupes armés suite à l'intervention de l'équipe spéciale de surveillance et d'information des Nations Unies.

50. Le BINUCA a apporté un soutien logistique à l'UNICEF en vue de dispenser une formation en matière de prise en charge temporaire et de réintégration dans la société et la communauté des enfants associés à des forces et groupes armés, les 9 et

10 juin. Ont participé à cette formation des représentants du Ministère des affaires sociales, de la solidarité nationale et de la promotion du genre et d'autres partenaires. Dans le même temps, les partenaires d'exécution ont mené des campagnes de sensibilisation visant à empêcher que ces enfants soient recrutés de nouveau et à faciliter leur réintégration dans leur communauté d'origine.

51. Au total, 55 juges, 65 agents de police, 35 travailleurs sociaux et 30 agents pénitentiaires du système de justice pour mineurs ont été formés aux procédures judiciaires applicables lors des enquêtes préliminaires et des décisions de justice. La coordination, la collecte de données et la communication d'informations ont été renforcées grâce à la Direction de la protection des enfants du Ministère de la justice et de la moralisation, qui assure la liaison avec les tribunaux pour mineurs du pays.

52. Outre les trois tribunaux pour mineurs, deux autres tribunaux connaissent actuellement d'affaires concernant des enfants, malgré leurs ressources limitées. Cent quatre-vingt-dix-huit filles et garçons en conflit avec la loi ont bénéficié d'autres mesures que la détention dans les centres de réadaptation soutenus par l'UNICEF tandis que 24 autres demeurent en détention.

53. Grâce à l'appui technique de l'UNICEF, le sous-groupe de la violence sexiste est maintenant entièrement opérationnel et tient des réunions régulièrement.

XIII. Problématique hommes-femmes

54. Au cours de la période considérée, le BINUCA a intensifié ses efforts pour appuyer la participation des femmes à la gouvernance, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. Le Bureau a renforcé sa collaboration avec le Ministère des affaires sociales, de la solidarité nationale et de la promotion du genre et le FNUAP en vue de promouvoir la participation des femmes à l'élaboration d'un plan d'action pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le Gouvernement s'étant engagé à ce que la République centrafricaine soit l'un des pays pilotes pour la mise en œuvre du plan d'action en sept points pour la participation des femmes à la consolidation de la paix, un cadre de résultats a été élaboré en juillet par le Groupe thématique des Nations Unies sur la problématique hommes-femmes avec l'appui technique du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Il s'agit de mettre en œuvre les deux engagements qu'il juge prioritaires, à savoir le règlement des conflits et la gouvernance après les conflits.

55. Le BINUCA a dispensé à l'intention des femmes une formation sur le rôle des femmes dans le processus de paix avant les négociations qui ont eu lieu en août 2012 entre le Gouvernement et la CPJP et qui ont abouti à l'adhésion de ce groupe politico-militaire à l'Accord de paix global de Libreville de 2008. Les femmes étaient bien représentées au sein de la délégation de la CPJP et ont activement participé aux négociations. Le 21 septembre, des femmes de divers réseaux, institutions et organisations de la société civile ont tenu une consultation en vue d'examiner le projet de code électoral. Elles ont également élaboré une stratégie pour faire en sorte que leur vues soient prises en compte lors du quatrième atelier sur le code électoral.

56. La célébration de la Journée portes ouvertes mondiale sur les femmes, la paix et la sécurité, le 23 juillet, a été marquée par une table ronde entre des femmes parlementaires et les femmes déplacées à Argoumar, dans la préfecture de Mbomou,

région où sévit la LRA. Les participantes ont fait des recommandations mettant l'accent sur l'insécurité et les questions humanitaires. Le BINUCA mobilise des ressources pour satisfaire les besoins humanitaires et en matière de sécurité des populations.

XIV. Fonds pour la consolidation de la paix

57. Du 24 juin au 6 juillet, une évaluation obligatoire et indépendante commandée par le Bureau pour la consolidation de la paix en consultation avec le Comité directeur mixte du Fonds pour la consolidation de la paix a été réalisée en vue d'évaluer les principaux projets financés par le Fonds, d'un montant de 30 millions de dollars. Le rapport a conclu que des progrès considérables avaient été enregistrés en matière de consolidation de la paix pendant l'exécution des projets entre 2008 et 2012, y compris la tenue d'élections présidentielle et législatives en 2011. Par ailleurs, souligne-t-on dans le rapport, les projets ont permis d'accélérer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des groupes armés et de parvenir à un consensus avec les groupes armés concernant la démobilisation et la réintégration des enfants soldats. Cela étant, il est également ressorti de l'évaluation que, de manière générale, la stratégie adoptée aurait pu être plus cohérente et que les acteurs nationaux et locaux auraient pu être plus étroitement associés aux premières étapes de la sélection des projets de façon à en assurer une meilleure appropriation et à favoriser le renforcement des capacités.

XV. Activités de la Commission de consolidation de la paix

58. Le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, Jan Grauls, a annoncé qu'il mettait fin à son mandat à compter du 1^{er} juin 2012. Des consultations sont menées entre les autorités centrafricaines et le Président de la Commission de consolidation de la paix, Abdul Momen, pour trouver un nouveau président.

XVI. Intégration et vision commune des Nations Unies concernant la République centrafricaine

59. Le BINUCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont considérablement progressé dans la mise en œuvre du plan-cadre quinquennal pour la consolidation de la paix et l'aide au développement, entamée en janvier 2012. À cette fin, les dispositions nécessaires à l'exécution du programme, qui doivent permettre d'obtenir les résultats convenus, ont été officiellement prises. Il s'agit notamment de revitaliser les plans d'action conjoints intégrés; de renforcer le groupe de suivi et d'évaluation en vue d'aider l'équipe de gestion du programme à évaluer les progrès réalisés vers les résultats convenus; et de renforcer les groupes thématiques qui s'occupent de questions transversales comme la problématique hommes-femmes, le VIH/sida, les jeunes et la communication.

60. On peut relever quelques réalisations, notamment l'appui apporté au Gouvernement pour l'élaboration de son rapport national sur le développement durable présenté à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

(Rio de Janeiro, Brésil, 20-22 juin 2012); l'élaboration et la signature par le Gouvernement et l'ONU d'un programme conjoint renforcé sur le VIH/sida qui est actuellement mis en œuvre; et l'établissement d'une stratégie sectorielle commune sur l'égalité des sexes et la réduction de la pauvreté. L'ONU soutient la mise en œuvre du « New Deal » en République centrafricaine, qui est l'un des pays pilotes pour la période 2012-2015.

61. Pour renforcer les mécanismes d'intégration et de coordination dans le pays, le Groupe de la coordination des politiques a élaboré des modalités pour la poursuite de la mise en œuvre des mécanismes d'intégration en République centrafricaine. Ma Représentante spéciale ne ménage aucun effort pour développer des synergies avec d'autres entités des Nations Unies sur ces stratégies, dont le fait d'occuper des locaux communs sur le terrain et de mettre en commun les ressources chaque fois que possible, ce qui devrait permettre de réaliser des économies pour combler les manques de ressources et d'accroître l'efficacité de l'exécution de mandat.

XVII. Observations et recommandations

62. Le consensus qui s'est dégagé concernant le code électoral révisé est un important progrès politique, qui a permis de renforcer la confiance entre les acteurs politiques et de s'entendre sur un organe de gestion des élections. J'encourage l'Assemblée nationale à adopter le code électoral révisé accepté par toutes les parties prenantes. L'ONU aidera le Gouvernement à appliquer les réformes électorales approuvées.

63. La situation en matière de sécurité en République centrafricaine demeure précaire. Je demande à toutes les parties de mettre immédiatement fin aux hostilités et de reprendre le dialogue en vue de lancer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de mettre effectivement en œuvre l'Accord de paix global de Libreville de 2008.

64. Je demande au Gouvernement de continuer à collaborer étroitement avec l'ONU et les partenaires internationaux pour remédier aux problèmes de sécurité qui demeurent et pour favoriser la cohésion sociale. Dans le même temps, le Gouvernement devrait prendre des mesures concrètes pour améliorer l'état de droit et le respect des droits de l'homme, en particulier au sein des forces de sécurité et de défense.

65. La poursuite de la détérioration des conditions de sécurité dans le pays pourrait avoir une incidence négative sur l'accès de l'aide humanitaire aux couches vulnérables de la population. Il est impératif d'étendre les opérations et l'aide humanitaires dans les préfectures de Vakaga et Bamingui-Bangouran, qui ont connu un afflux de déplacés retournant dans leurs villages. Tout en prenant note des efforts déployés par le Gouvernement pour faciliter la fourniture de l'aide humanitaire aux populations vulnérables dans les régions touchées du pays, je suis profondément préoccupé par le fait que les civils, en particulier les femmes et les enfants, continuent d'être vulnérables dans les zones où les groupes armés illégaux poursuivent leurs activités.

66. Le manque persistant de services sociaux essentiels continue d'entraver les efforts faits par les communautés pour résister aux crises et aux conflits. Il importe que le Gouvernement, avec le concours de ses partenaires, investisse dans la

prestation de services sociaux de base et le développement des infrastructures. Les incidents survenus à Bangui le 2 août attestent l'importance des questions sociales et la nécessité de remédier à certaines des causes profondes du mécontentement social. Je demande au Gouvernement de redoubler d'efforts pour améliorer les conditions de vie élémentaires de la population.

67. Je juge encourageant l'engagement constant du Gouvernement à mettre en œuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Je demande aux autorités de faire preuve du même engagement en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité. Il est indispensable qu'une stratégie nationale réaliste et consensuelle de réforme du secteur de la sécurité soit adoptée afin d'obtenir l'appui de la communauté internationale. La stratégie devrait comporter des modalités cohérentes et clairement définies pour l'intégration des ex-combattants dans les forces de défense et de sécurité. Le Gouvernement doit faire de l'adoption de cette stratégie une priorité. L'ONU est disposée à l'épauler dans cette opération stratégique.

68. Je salue l'appui financier que la communauté internationale apporte au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le succès du volet réintégration de ce processus sera indispensable pour rendre irréversibles les progrès vers la consolidation de la paix.

69. Il convient de relever l'engagement du Gouvernement à lutter contre la LRA, en particulier à participer à l'initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA sous la conduite de l'Union africaine. La menace persistante que les groupes armés étrangers posent à la population civile constitue une cause de grave préoccupation. J'engage les partenaires internationaux à continuer d'aider les autorités centrafricaines à mettre en œuvre une riposte nationale globale qui non seulement encourage les défections dans les rangs de la LRA mais aussi contribue au développement socioéconomique des zones où sévit ce groupe armé.

70. En relançant leur commission mixte, les Gouvernements de la République centrafricaine et du Tchad se sont donné un bon moyen de coopérer et de renforcer la sécurité à leurs frontières communes. J'encourage le Gouvernement centrafricain à relancer des instruments semblables avec d'autres pays de la région.

71. Je me félicite de l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et j'exhorte les autorités nationales à la mettre en œuvre effectivement. J'invite les partenaires internationaux à aider le Gouvernement en conséquence.

72. Je tiens à exprimer ma gratitude aux organisations régionales et internationales, notamment à la Communauté économique des États d'Afrique centrale, à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, à l'Union africaine, à l'Union européenne, à l'Organisation internationale de la Francophonie, à la Banque africaine de développement, à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, pour leur engagement continu, ainsi qu'aux partenaires bilatéraux pour le soutien indéfectible qu'ils apportent à la République centrafricaine. Il est important qu'ils fassent preuve de souplesse et qu'ils fournissent au Gouvernement centrafricain l'assistance technique et financière dont celui-ci a besoin et qui est indispensable pour la stabilité du pays.

73. Le mandat du BINUCA arrive à expiration le 31 janvier 2013. Étant donné le rôle important que le Bureau est appelé à jouer dans la consolidation de la paix et le processus de réconciliation et la nécessité d'un appui intégré continu des Nations

Unies à la République centrafricaine pour lui permettre de relever les défis de la consolidation de la paix, et comme suite aux consultations avec le Gouvernement centrafricain, je recommande que le mandat du BINUCA, dont s'est félicité le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président (S/PRST/2009/5) et qui a été renouvelé par la résolution 2031 (2011) du Conseil, soit prorogé pour une nouvelle période d'un an, jusqu'au 31 janvier 2014. Au cours de la prochaine année, le BINUCA continuera de s'acquitter de son mandat en coopération étroite avec les autorités nationales et les partenaires de la République centrafricaine, l'accent étant mis en particulier sur la réconciliation, le dialogue politique, l'achèvement du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, le rétablissement de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire national, la réforme du secteur de la sécurité, la promotion de l'état de droit et des droits de l'homme, l'égalité des sexes et la lutte contre la menace posée par la LRA.

74. Je voudrais, pour conclure, féliciter le personnel du BINUCA pour son dévouement et pour le dur labeur dont il s'acquitte dans des conditions difficiles, sous la direction de ma Représentante spéciale, Margaret Aderinsola Vogt, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies pour les efforts dévoués et diligents qu'elle déploie en vue de consolider la paix en République centrafricaine.
